

# Prêt d'aide à la vie de la famille

Pour vous aider  
à financer des  
dépenses liées  
à la vie de  
famille



# Prêt d'aide à la vie de la famille

## ● CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU PRÊT :

- ✓ Être allocataire avec un quotient familial < ou égal à 900 €.
- ✓ Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales et être bénéficiaire d'au moins une prestation.
- ✓ Le montant maximum du prêt est de **800 €** (sans intérêt).
- ✓ Il est **remboursable sur 24 mois** maximum par retenues sur prestations familiales.

## ● LE PRÊT PERMET DE FINANCER :

- ▶ Des frais pour l'**équipements du logement** : achat de meubles, d'appareils ménagers, d'appareils bureautiques familiaux, petits travaux (peinture, tapisserie, sols...), achats liés à la recherche d'économies d'énergie et éco-responsables (appareils électroménagers reconditionnés avec étiquette énergie A+...).
- ▶ Des frais liés à l'**arrivée d'un enfant** (mobilier et matériel de puériculture, etc...).
- ▶ Des frais liés au **handicap** d'un des membres de la famille, pour les bénéficiaires de l'AAH ou de l'AEEH (matériel spécifique).
- ▶ Des frais liés aux **études**, à l'**emploi** et à la **formation** d'un des membres de la famille.

## ● LE PRÊT N'EST PAS ACCORDÉ EN CAS DE :

- x** dossier de surendettement en cours ou dans les 5 ans qui suivent un plan de rétablissement personnel,
- x** fraude avérée,
- x** dossier d'impayé de loyer,
- x** prêt de même nature en cours de remboursement.

### Pour plus d'information rendez-vous sur :

- [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / allocataire/offre de service/logement et cadre de vie/ se renseigner sur les prêts et aides à la vie de la famille
- par téléphone Caf du Rhône au 0810 25 69 80 (service 0,06€/min + prix appel)
- par courriel à partir de votre espace personnel « mon compte »